



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Prévention du chemsex

Question écrite n° 8987

Texte de la question

M. Raphaël Gérard appelle l'attention de M. le ministre de la santé et de la prévention sur la diffusion de la pratique du *chemsex*, à savoir la consommation de substances en contexte sexuel au cours de ces dernières années. S'il est difficile à quantifier, force est de constater que le *chemsex* se diffuse chez les hommes ayant des relations sexuelles avec d'autres hommes partout sur le territoire national, y compris en milieu rural, grâce à la popularisation des applications de rencontre mobile utilisant la géolocalisation. Cet usage s'accompagne de risques aggravés en santé. D'une part, il affecte négativement la santé sexuelle des intéressés. Des études soulignent le lien entre la sexualité en groupe, la pratique du *bareback* et la consommation de certaines substances psychoactives, favorisant la circulation des infections et maladies sexuellement transmissibles et l'exposition aux contaminations au VIH-Sida et au virus de l'hépatite C. Il conduit également à une baisse du niveau de satisfaction sexuelle, suscitant chez certains une incapacité à entretenir des rapports sexuels en contexte ordinaire. D'autre part, il se traduit par des risques psychosociaux importants tels que le développement d'une addiction aux substances psychoactives, d'un sentiment de perte de confiance en soi et d'états dépressifs plus ou moins sévères. Dans ce contexte, il l'appelle à identifier la prévention du *chemsex* comme un axe prioritaire de la future feuille de route en matière de santé sexuelle avec la mise en place de mesures dédiées telles que l'élaboration d'un état des lieux épidémiologique précis afin de produire une documentation adaptée à l'attention des professionnels de santé, un soutien renforcé aux associations de santé communautaire et aux structures de terrain qui se trouvent en première ligne dans l'accompagnement et l'orientation des *chemsexuels*, le développement des actions d'aller-vers et une sensibilisation renforcée des jeunes aux outils de réduction des risques en matière de sexualité. Une attention particulière doit également être apportée aux travailleurs du sexe particulièrement exposés aux risques liés à ces pratiques. Il souhaite connaître sa position sur le sujet.

Texte de la réponse

Le chemsex consiste en l'utilisation de substances psychoactives dans un contexte sexuel, souvent dans des soirées privées réunissant plusieurs partenaires. Les personnes le pratiquant s'exposent aux infections sexuellement transmissibles (IST) et autres risques liés à la consommation de substances psychoactives. Les pouvoirs publics soutiennent pleinement, via le fonds de lutte contre les addictions, le projet d'amélioration et de renforcement des offres de prévention sexuelle et de réduction des risques à destination des usagers de chemsex, porté par l'association AIDES et la Fédération Addictions, en évitant toute stigmatisation ou discrimination. Débuté à l'automne 2021, l'objectif de ce projet est de concevoir des outils pour les professionnels de structures pilotes sur le sujet (centres médico-sociaux en addictologie – CSAPA/CAARUD) afin de renforcer les capacités des acteurs, de leurs réseaux et de leurs partenaires à mieux repérer et accompagner précocement ces usagers. L'objectif est de mettre en commun une offre de prévention, de réduction des risques, de parcours de soins et d'orientation vers le soin, dans ou hors les murs, sous la forme de réseaux régionaux. Par ailleurs, l'enquête « Contexte des sexualités en France » en cours, dont l'objectif est de dresser un état des lieux actualisé des pratiques sexuelles et sexualités en France, devrait permettre

d'objectiver l'étendue réelle du phénomène chemsex. Les résultats de cette enquête sont attendus courant 2024. Ces différents travaux sont menés dans le cadre de l'action n° 23 de la feuille de route 2021-2024 de la Stratégie nationale de santé sexuelle qui vise à améliorer le repérage et la prise en charge des personnes pratiquant le chemsex, sur la base des recommandations du Pr. Benyamina dans son rapport remis en mars 2022. Par ailleurs, la mise en oeuvre de plusieurs autres actions est prévue, afin notamment de : - développer les compétences des professionnels de santé travaillant dans les centres gratuits d'information, de dépistage et de diagnostic des infections par les virus de l'immunodéficience humaine, des hépatites virales et des infections sexuellement transmissibles (CeGIDD) et des professionnels de premier recours au repérage des pratiques addictives et à la réduction des risques à destination des personnes pratiquant le chemsex. Les projets soutenus par le fonds de lutte contre les addictions pourraient aller dans ce sens ; - inciter les CSAPA/CAARUD à travailler en réseau avec les acteurs de leur territoire, notamment les CeGIDD ; - s'appuyer sur des travaux et outils déjà produits par les associations à destination du grand public et des professionnels. L'objectif est d'élaborer une réponse globale en matière de prévention, de réduction des risques et de prise en charge à destination des personnes pratiquant le chemsex, en lien avec les initiatives locales portées par certaines collectivités territoriales.

Données clés

Auteur : [M. Raphaël Gérard](#)

Circonscription : Charente-Maritime (4^e circonscription) - Renaissance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8987

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Santé et prévention

Ministère attributaire : Santé et prévention

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [13 juin 2023](#), page 5288

Réponse publiée au JO le : [19 décembre 2023](#), page 11565